

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Arrondissement de SAINT-ETIENNE

**MAIRIE DE  
VALFLEURY**

1, Place de la Mairie  
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : mairie-de-valfleury@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE VALFLEURY**

**SEANCE DU 12 JUILLET 2022**

Le douze juillet deux mille vingt-deux, à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 7/7/22, se sont réunis en mairie de Valfleury, sous la présidence de Denis LAURENT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etai<sup>ent</sup> présents : Denis LAURENT, Daniel BROSSE, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Elodie LAURENT, Jeannine BAYARD, Marc BONJOUR, Thierry VIRISSEL, Laurent BLAISE, Amandine GONCALVES, Xavier POULAT, Gilbert BONJOUR

Excusés : Yvan DURIEUX, Hervé JOLY

Soit douze membres présents sur quatorze en exercice.

**ELECTION D UNE NOUVELLE ADJOINTE AU MAIRE  
SUITE A UNE DEMISSION**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Mr Stéphane Despinasse, par courrier du 21/5/2022 adressé à Mr le Maire et transmis à Mme la Préfète de la Loire a souhaité se démettre de ses fonctions d'adjoint au maire et de conseiller municipal à compter du 1/7/22.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération du 25 mai 2020 fixant à quatre le nombre d'adjoints au maire,

Vu la délibération du 25 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal du 28 mai 2020 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée à compter du 1/7/2022 par Madame la Préfète par courrier reçu le 7/6/22,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'un adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue, Après en avoir délibéré,

- Décide que le nouvel adjoint occupera le même rang que celui de l'adjoint démissionnaire, à savoir le 4<sup>ème</sup> rang,

- Procède à la désignation du quatrième adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue:

Sont candidats: Elodie LAURENT

Nombre de votants: 12

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

Nombre de bulletins blancs et nuls: 0

Nombre de suffrages exprimés: 12

Majorité absolue: 7

- Elodie LAURENT a obtenu 12 voix.

Mme Elodie LAURENT est désignée en qualité de quatrième adjointe au maire de Valfleury

## REMPLACEMENT D UN ADJOINT DEMISSIONNAIRE DANS LES DIFFERENTES COMMISSIONS

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de la démission de Stéphane Despinasse, adjoint au maire, Elodie Laurent a été élue 4<sup>ème</sup> adjointe. Celle-ci recevra une délégation du maire pour tout ce qui a trait à la communication, à la médiathèque et à la culture.

Cependant, il convient de prévoir le remplacement de Mr Stéphane Despinasse dans les différents commissions et organismes dans lesquels il siégeait. Sont ainsi proposés aux postes suivants :

- commission communale d'appel d'offres	Gilbert Bonjour, titulaire
- développement numérique de St Etienne Métropole	Elodie Laurent, suppléante
- commission communication du SIPG	Elodie Laurent, titulaire
- commission tourisme du SIPG	Elodie Laurent, titulaire
- CNAS	Jeannine Bayard, titulaire
- commission éolienne de St Christo en Jarez	Elodie Laurent, devient titulaire et Xavier Poulat devient suppléant

Stéphane Despinasse ne sera pas remplacé au Conseil consultatif des associations qui comporte déjà plusieurs membres

## RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE MARCHE DE TRAVAUX CHOIX DES ENTREPRISES

Mr le Maire rappelle le projet de rénovation de la salle polyvalente.

Une consultation d'entreprises a été organisée sous la forme d'un Marché à procédure adaptée.

Un avis d'appel public à la concurrence est paru dans le journal « L'Essor affiches » ainsi que dans le « Journal du bâtiment et des travaux publics ». Il a été publié sur le site internet de la commune, affiché à la porte de la mairie et diffusé sur le réseau Illiwap. Enfin, le Dossier de Consultation des Entreprises a été déposé sur le site des marchés publics du Département de la Loire.

Les travaux ont été répartis en 14 lots. 44 offres ont été reçues dont une déclarée irrecevable.

La commission communale d'appel d'offres s'est réunie le 4 juillet 2022 pour l'ouverture des plis et le 11 juillet 2022 pour la présentation du rapport d'analyse des offres par la maîtrise d'œuvre et la proposition du choix des entreprises suivant les notes attribuées à chaque candidat. Ce rapport figure en annexe de cette délibération.

La proposition de choix des entreprises est la suivante :

- LOT 1 TERRASSEMENT VRD

L'offre de l'entreprise TP ROLLAND est retenue pour un montant de 72 782.44 € HT

- LOT 2 DECONSTRUCTIONS GROS ŒUVRE

L'offre de l'entreprise ELLIPSE est retenue pour un montant de 155 244.13 € HT

- LOT 3 ETACHEITE

L'offre de l'entreprise FOREZIENNE D ETANCHEITE est retenue pour un montant de 21 260.68 € HT

- LOT 4 CHARPENTE COUVERTURE VETURE

L'offre de l'entreprise CECOIA est retenue pour un montant de 21 700.00 € HT

- LOT 5 ISOLATION CHAPE CARRELAGE

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214203200-20220712-202244-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2022

L'offre de l'entreprise BOUDOLS SAS est retenue pour un montant de 46 185.78 € HT

- LOT 6 OUVERTURES EXTERIEURES ALUMINIUM

L'offre de l'entreprise SATCO est retenue pour un montant de 45 680.00 € HT

- LOT 7 MENUISERIES INTERIEURES BOIS

Lot déclaré infructueux car l'offre de l'entreprise PLANFORET est beaucoup trop élevée par rapport à l'estimation (1 seule offre reçue). Une nouvelle consultation sera lancée

- LOT 8 PLATRERIE PEINTURE

L'offre de l'entreprise PEPIER CHARREL est retenue pour un montant de 69 090.72 € HT

- LOT 9 FAUX PLAFONDS

L'offre de l'entreprise PEPIER CHARREL est retenue pour un montant de 10 502.86 € HT

- LOT 10 SERRURERIE SIGNALÉTIQUE

L'offre de l'entreprise SMJ est retenue pour un montant de 7 120.00 € HT

- LOT 11 TRAITEMENT DE FACADES

L'offre de l'entreprise FACADES STEPHANOISES est retenue pour un montant de 18 471.81 € HT

- LOT 12 CHAMBRE FROIDE

Lot déclaré infructueux car aucune offre n'a été reçue

- LOT 13 CHAUFFAGE VMC PLOMBERIE

L'offre de l'entreprise FMC est retenue pour un montant de 119 694.01 € HT

- LOT 14 ELECTRICITE

L'offre de l'entreprise POUGHON est retenue pour un montant de 52 800.00 € HT.

Une nouvelle consultation sera lancée pour les lots 12 et 7 déclarés infructueux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Mr le Maire à signer les pièces relatives aux marchés attribués ainsi que les actes s'y référant
- autorise Mr le Maire à relancer une consultation d'entreprises pour les lots 12 et 7.

# PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE N°3

Mr le Maire présente le 3<sup>ème</sup> Plan de Protection de l'Atmosphère élaboré par la DREAL et débattu au sein de St Etienne Métropole. Il s'agit d'une obligation réglementaire qui répond à un problème de santé publique avéré : sur la période 2016-2018, dans la région, 7 % de la mortalité totale annuelle est due à la pollution.

Le PPA est obligatoire dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants. Le PPA constitue ainsi une stratégie locale, pilotée par les services déconcentrés de l'État en associant étroitement les collectivités et les partenaires territoriaux.

Le PPA intègre aussi les objectifs de la Loi Climat Résilience du 22 août 2021

Pour ce 3<sup>ème</sup> PPA, l'objectif principal est d'atteindre les objectifs du plan national de réduction des émissions de polluants à l'atmosphère de 2030 et ce dès 2027.

5 thématiques ont été identifiées, avec 31 actions à mettre en place, dont les principales sont :

- Mobilité : favoriser le co-voiturage, aider au renouvellement du parc roulant, adapter les vitesses de circulation, développer les bornes hydrogène pour l'alimentation des véhicules, etc
- Urbanisme : insérer des clauses environnementales dans les marchés publics, repousser l'implantation des crèches, EHPAD, aires de jeux, etc hors des zones où l'air est dégradé, fixer un objectif de 90 % de croissance démographique dans les centralités
- Résidentiel : interdiction des appareils de chauffage polluants, soutien aux travaux de rénovation énergétique
- Agriculture : actions de formations et de sensibilisation via la Chambre d'agriculture.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203200-20220712-202247-DE

Accusé certifié exécutoire

Déconcentration territoriale

~~Industrie~~ - actions de sensibilisation et amélioration des performances énergétiques .

St Etienne Métropole propose les 3 réserves suivantes :

Action : « *Accompagner la transition environnementale de la logistique urbaine en conservant des emplacements fonciers pour des espaces logistiques urbains* » :

Cette action est prématurée. Saint-Etienne Métropole propose la réécriture suivante : « les collectivités locales intégreront dans leurs réflexions sur le foncier économique la prise en compte des besoins pour la logistique urbaine »

Action : « *Renforcer la prise en compte de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme - Au niveau des bâtiments existants, identifier les bâtiments accueillant du public sensible (crèches, école, EPHAD...) les plus exposés à la pollution de l'air et proposer des adaptations pour ces bâtiments ou des aménagements de voirie* »

Saint-Etienne Métropole souhaite identifier les bâtiments sensibles existant les plus exposés mais leur traitement devra être décidé au cas par cas avec le cas échéant des traitements pouvant être mis en place au-delà de la temporalité du PPA.

Action : « *Fixer dans les documents d'urbanisme un objectif de 90 % de croissance démographique située prioritairement dans les centralités* »

Un objectif de 90 % de croissance démographique située prioritairement dans les centralités est trop restrictif et pouvant aller à l'encontre d'une qualité de vie dans les zones de centralité. Saint-Etienne Métropole souhaite que l'objectif soit formulé en termes de « tendre vers un objectif de ».

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis défavorable pour ce PPA n°3 :

- 0 voix favorables
- 0 abstentions
- 7 voix défavorables
- 5 voix favorables avec intégration des réserves ci-dessus décrites

## MODIFICATION DES ENTREES DE BOURG

Mr le Maire présente le projet de modification des entrées de bourg préparé par St Etienne Métropole afin de réduire la dangerosité de circulation dans différents points.

### - vers la Place de la mairie :

- modification du sens de circulation avec obstruction du débouché sur la route métropolitaine devant la maison longeant cette voie, création à cet endroit de 3 places de parking et d'un local de stockage de poubelles.

#### Remarques du Conseil :

- cela va créer trop de circulation devant le Val Gourmand. Il est donc préférable de garder le débouché sur la route métropolitaine

- se garer en épi à reculons n'est pas pratique

- il manque des passages piétons aux deux entrées de l'aire de jeux

- entrée depuis la route métropolitaine : création d'une voie unique centrale avec marquage au sol de deux voies douces (vélos, trottinettes et piétons) sur les côtés. Installation de deux écluses avec bordures pour diminuer la largeur de la route. La priorité sera aux véhicules qui quittent la place.

#### Remarques du Conseil :

- une seule écluse serait suffisante

### - vers la salle des associations :

Continuité de la voie unique (agrandie dans le virage) et des voies douces. Création de 8 places de stationnement et d'un emplacement pour les poubelles.

#### Remarques du Conseil :

- un problème de sortie d'eau venant d'un chemin privé devra être résolu

- le parking en épi en marche arrière n'est pas retenu

### - vers la salle polyvalente :

Continuité de la voie unique et des voies douces. Création de 4 places de stationnement et d'une écluse.

#### Remarques du Conseil :

- l'écluse devra se trouver vers la salle et non vers le carrefour

- il conviendra de prévoir un terrassement en bas du pré de l'Ange

- vers l'arrêt de bus situé en haut de la Grande Rue : création d'une écluse surélevée, avec l'arrêt de bus au milieu. Lorsque le bus s'arrêtera, la circulation des véhicules sera coupée.

Remarque du Conseil : à leur descente du bus, les voyageurs vont se retrouver sur la voie douce, ce qui peut être dangereux.

- vers le panneau d'entrée du bourg : création d'une écluse.

Une enveloppe approximative des travaux s'élève à 85 000 € incluant une participation de SEM au titre du Plan vélo et du Plan de relance. La participation de la commune serait alors minimisée et prise sur l'enveloppe investissement de la voirie.

Tout sera mis en œuvre pour que les travaux soient réalisés durant le 1<sup>er</sup> semestre 2023, en même temps que ceux de la salle polyvalente.

Une explication auprès de la population sera effectuée par la pose de panneaux et une réunion publique.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuvent ces modifications à condition que les remarques émises soient respectées

## POINTS PRESENTS A L ORDRE DU JOUR NE DONNANT PAS LIEU A DELIBERATION

- Rénovation du centre nautique du SIPG (Syndicat Intercommunal du Pays du Gier) situé à Génilac : ce centre sera fermé entre juin et septembre 2023 pour cause de travaux de rénovation. L'APS (Avant Projet Sommaire) réalisé par l'architecte prévoit les travaux suivants :

- \* un pentagliss remplacera l'actuel toboggan
- \* les vestiaires seront réaménagés
- \* un hammam remplacera un des deux sauna existant et un jacuzzi sera créé à l'extérieur
- \* une zone de jeux sera aménagée à l'extérieur
- \* un espace de restauration hors-sac est prévu
- \* une petite salle destinée à la location (pour des anniversaires par exemple) sera présente
- \* un food truck pourra être accueilli dans un emplacement extérieur.

Le coût prévisionnel du chantier s'élève à 1 170 200 € HT.

- **Mutualisations avec le SIPG :**

- o la consultation d'entreprises est en cours d'élaboration pour les marchés de contrôles de sécurité des bâtiments
- o Les petites communes peuvent s'approvisionner en plantes auprès des grosses communes qui les produisent. Cela se fait sous la forme d'une convention
- o Plusieurs autres projets sont en cours d'étude : les contrôles des défibrillateurs, les formations CACES, la mise à disposition de matériel entre communes, le recensement des besoins en ressources humaines, l'agenda culturel ou encore une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les assurances

- **Antenne de téléphonie mobile :** Mr le Maire a lu le compte-rendu de la réunion du 29/6/2022 (disponible en mairie) qui s'est déroulée en mairie de Valfleury avec la société Free Mobile. Etaient conviés à cette réunion uniquement les habitants des hameaux du Mont, de la Sibertière du Vernay et de Mazenod. La population a été informée de cette réunion par un message lancé sur le réseau Illiwap par la mairie.

Suite à cette lecture, il a été précisé que :

- o c'est l'ancien conseil municipal qui avait déclaré à la Préfecture (suite à un recensement de celle-ci) que certaines zones étaient mal couvertes en téléphonie mobile. Mais depuis, les habitants ont pris des abonnements en fonction des opérateurs ayant la meilleure couverture
- o un élu du Conseil municipal a été contacté pour accueillir l'antenne sur un de ses terrains, mais il a finalement décliné l'offre
- o les antennes sont nécessaires pour que les gendarmes, les pompiers, le SAMU puissent téléphoner de partout
- o les craintes des habitants sont compréhensibles
- o les travaux vont commencer, malgré les recours
- o Free va payer les frais d'installation électrique

ECOLE

- Lors du dernier conseil d'école qui a eu lieu le 28 juin 2022, il a été annoncé qu'il y aura 40 élèves à la rentrée de septembre prochain, au lieu de 35 prévus. De plus, les prévisions sur 3 ans montrent une stabilité des effectifs, voire une hausse.
- Les enseignantes remercient le Conseil pour le maintien de la présence d'Emilie Villet les matins à l'école
- Lors de spectacle de fin d'année qui a eu lieu le 1/7/22, une calculatrice gravée avec le nom de la commune et de l'enfant, a été remise aux élèves de CM2, de la part de la commune
- L'analyse de l'air, par des capteurs de CO2, a été réalisée à l'école. Le SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energie de la Loire) indique que le niveau est relativement bon. Les performances sont classées de 1 à 5 et la salle des petits est en niveau 2. Il n'y a rien d'alarmant

#### VOIRIE

- Vincent Bouvier, 18 ans, a été embauché durant le mois de juillet pour apporter une aide au service technique, dans le contexte de vacance d'un poste
- Christian Freycon, qui travaille seul au service technique depuis le mois de mars 2022, va se voir attribuer une prime de 500 € net
- le rebouchage de nids de poules en enrobé à froid a été réalisé début juillet
- Les deux arbres ont été coupés sur la place de la mairie pour l'installation de caméras de vidéo-surveillance
- Le terrassement pour l'élargissement du chemin aux Plantées est terminé. La terre de ce chantier a été étalée sur un chemin aux Chabaudières
- St Etienne Métropole va faire un devis pour la réalisation d'un enrobé devant l'entrée d'un agriculteur aux Chabaudières

#### BATIMENTS COMMUNAUX

- Le SIEL (Syndicat intercommunal d'énergies de la Loire) a fait un bilan des consommations d'énergie dans les bâtiments communaux. En 2021, on enregistre une baisse de la consommation mais une hausse du coût (en raison de l'augmentation des prix de l'énergie). Le prix du Kwh le plus cher est celui de la pompe à chaleur et celui le moins cher est celui du fuel
- Du fait des travaux de rénovation de la salle polyvalente, du mobilier va être donné aux Pères Lazaristes : 40 tables, 100 chaises, de la vaisselle, le four et le réfrigérateur. Une convention va être signée avec eux pour l'utilisation de la salle des Pèlerins par l'école et MJ&co
- une réunion d'information publique sera organisée en septembre 2022 pour présenter les travaux prévus à la salle polyvalente

#### DIVERS

- Suite à l'augmentation du point d'indice de 3.5 % du personnel communal et des élus (cela représentera environ 7 000 €/an pour la commune de Valfleury), l'AMF (Association des Maires de France) souligne que cette augmentation était justifiée mais qu'elle devrait être compensée par l'Etat. De plus, cette réforme aurait dû être faite en concertation avec les élus locaux.
- Le Département de la Loire propose une subvention de 300 € pour l'achat d'un vélo électrique, sans condition de revenus
- Atlas de la biodiversité : chacun peut participer à ce projet, lancé par SEM, visant à recenser les espèces animales



- Une déclaration à l'assurance va être faite suite à l'infiltration d'eau dans le mur de la maison mitoyenne avec le parking de la rue de l'Eglise. Cette infiltration fait suite aux travaux de démolition de l'ancien restaurant Le Campagnard
- Fibre : Orange a annoncé que sur le territoire de SEM, 80 % des logements sont desservis, 7 % font l'objet de refus de tiers (aucun à Valfleury) et 13 % restent à réaliser. La totalité des habitations ne sera pas raccordée avant mi ou fin 2023
- La Ligue contre le cancer et l'association ELA remercient la commune pour les subventions versées
- Le repas des aînés organisé par le CCAS aura lieu le 4 décembre 2022. Il se déroulera au Val Gourmand, du fait des travaux prévus à la salle polyvalente. Un spectacle de magicien est prévu, sans possibilité de danser
- Les « ateliers Vitalité » destinés aux séniors auront lieu à St Christo en Jarez à compter du 13 septembre, les mardis de 9h30 à 11h30